

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

37

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 décembre 2016



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON

**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir MME REVEL) - Mme ROY (pouvoir MME KOENDERS) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Demandes de subventions au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Etat, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017, prévoit d'adopter une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre destinée à financer les projets de rénovation thermique, de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logement, de développement du numérique et de la téléphonie mobile, de la réalisation d'hébergement et d'équipement publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

La Ville de Dijon va engager des opérations susceptibles d'être éligibles aux aides qui peuvent être accordées notamment au titre de cette dotation.

A la demande des services de l'État, la présente délibération vise à définir la liste des projets pour lesquels la Ville de Dijon souhaite solliciter l'aide de l'État au titre de ce dispositif de soutien à l'investissement local.

Dans ce contexte, le Conseil municipal est invité à :

- adopter et confirmer le principe des opérations listées ci-après ;
- solliciter auprès de l'État, au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local, une subvention pour chacune des opérations ;
- solliciter auprès de tout autre cofinanceur potentiel une subvention au titre de chacune des opérations listées ci-après ;
- autoriser le Maire ou, par délégation, l'Adjoint en charge des Finances et des affaires juridiques et les Adjointes concernés par les différentes opérations, à procéder aux demandes de subventions ainsi qu'à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Les opérations pour lesquelles la Ville de Dijon souhaite effectuer une demande de subvention au Fonds de soutien à l'investissement public local sont les suivantes :

- **la rénovation des installations thermiques et de production d'eau chaude sanitaire du Palais des Sports** pour un montant estimatif de 528 290,00€ hors taxes ;
- **la rénovation de la toiture, de l'accueil et du contrôle d'accès de la piscine Fontaine d'Ouche**, pour un montant estimatif de 177 500,00 € hors taxes ;
- **la rénovation de l'accueil et du contrôle d'accès de la piscine des Grésilles et de la patinoire**, pour un montant estimatif de 111 666,00 € hors taxes ;
- **la rénovation des éclairages des salles et terrains de sports dont les stades Epirey et de l'Eveil ( passage en leds)**, pour un montant estimatifs de 116 666,00€ hors taxes,
- **la conception et réalisation des opérations de rénovation des installations de chauffage, ventilation, climatisation et eau chaude sanitaire de divers bâtiments propriété de la Ville de Dijon** dont Palais des Ducs, groupes scolaires Maladière et Voltaire, Conservatoire, piscine et gymnase des Grésilles, piscine Fontaine d'ouche pour un montant estimatif de 1 140 061,00€ hors taxes,
- **la rénovation de la toiture-terrasse du groupe scolaire Colette**, pour un montant estimatif de 83 333,00 € hors taxes ;
- **le développement numérique, le câblage informatique et le déploiement de nouveaux équipements informatiques dans les écoles**, pour un montant estimatif de 166 666,00€ hors taxes ( année scolaire 2017/2018),
- **la rénovation du système de gestion technique centralisée de l'Auditorium**, pour un montant estimatif de 100 600,00 € hors taxes,
- **la rénovation de la façade et le remplacement des menuiseries de la halte-garderie du centre-ville et de l'office du tourisme situés au Palais des Ducs**, pour un montant estimatif de 216 666,00€ hors taxes,
- **la mise en place de contrôle d'accès à l'entrée des équipements de quartier**, pour un montant estimatif de 110 000,00€ hors taxes,
- **les travaux de mise en accessibilité de divers bâtiments municipaux** dont locaux à usage associatif, pour un montant estimatif de 158 333,00€ hors taxes,
- **la rénovation et mise en accessibilité de la Bourse du Travail**, pour un montant estimatif de 833 333,00€ hors taxes,( 2017/2018)

Il est précisé que l'ensemble de ces projets s'inscrivent pleinement dans la politique de développement durable menée par la Ville de Dijon, lauréate de l'appel à projets « Territoires à Energie Positive et Croissance Verte (TEPCV) et qui bénéficie par ailleurs du label Cit'Ergie.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - adopter le principe des différentes opérations tel qu'exposé ci-dessus,
- 2 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'ensemble des opérations à 3 743 114,00€ hors taxes;
- 3 - solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds de soutien à l'Investissement public local, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire potentiel, une subvention pour le financement de chacune des opérations ;
- 4 - préciser que le financement de ces opérations sera assuré sur les crédits inscrits aux budgets primitifs 2017 et suivants, sous réserve, pour les opérations non encore lancées en 2017, de leur confirmation ultérieure par le Conseil municipal lors de l'examen des budgets primitifs 2018 et suivants ;
- 5 - m'autoriser ou, par délégation, l'Adjoint en charge des Finances et des affaires juridiques ainsi que les Adjoints concernés par les différentes opérations, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**